**Prix d’excellence du Conseil d’administration à la maîtrise avec mémoire et au doctorat**

**Le concours en vigueur vise les mémoires et les thèses dont le dépôt final (\*) a été fait :**

* **Soit à temps pour la collation des grades de l’automne 2024 (date limite 13 septembre 2024)**
* **Soit à temps pour la collation des grades du printemps 2025 (date limite 10 janvier 2025)**

*(\*) La date du dépôt final est celle du « Résultat final » qui apparaît dans votre dossier ChemiNot.*

**Notes :** Vous n’êtes pas éligible si votre mémoire ou votre thèse est confidentiel au moment du dépôt final et fait l’objet d’un embargo de publication.

À la maîtrise, vous devez avoir une moyenne de 3,70 pour être éligible.

**Pour soumettre votre candidature, vous devez faire parvenir au Décanat des études, à**

nathalie.fernandez@etsmtl.ca, **les pièces suivantes :**

1. **Un seul document (en format pdf)** qui contient (**dans cet ordre**) :
	* La fiche d’identification remplie.
	* Un résumé du mémoire/de la thèse de 3 à 5 pages (incluant le titre et les références) résumant la problématique, la méthodologie et les résultats obtenus.
	* Un second texte, d’au plus deux pages, qui fait valoir les mérites de vos travaux de recherche, comme par exemple : originalité, qualité des résultats, retombées potentielles sur le champ des connaissances, potentiel d’application et de transfert technologique, contribution potentielle au développement de la société.
	* Un curriculum vitae complet et à jour (sans photo, ni logo), incluant les prix et bourses, les publications et communications. *(Assurez-vous de respecter les normes de présentation qui sont explicitées en page 2 pour les publications, communications, bourses et prix)*
	* Le relevé de notes de la maîtrise (seulement pour les candidats au Prix d’excellence à la maîtrise avec mémoire).
2. **La version électronique du mémoire ou de la thèse** (seulement si le mémoire ou la thèse n’est pas encore disponible à la bibliothèque sur [*Espace ÉTS*](https://espace.etsmtl.ca/)*. Les délais entre le dépôt final et la publication par la bibliothèque peuvent être assez longs; veuillez vérifier la disponibilité de votre manuscrit*).
3. **Les preuves d'acceptation ou de soumission** des publications et communications (avec comité de lecture) non encore publiées ou présentées.

**Dates limites de réception des candidatures :**

* Pour la collation des grades de l’automne 2024, le dossier de candidature complet\*\* doit être transmis au plus tard le **13 septembre 2024.**
* Pour la collation des grades du printemps 2025, le dossier de candidature complet\*\* doit être transmis au plus tard le **10 janvier 2025.**

*\*\* Dans le cas où le dépôt final du mémoire ou de la thèse n’a pas pu être enregistré à temps pour que votre dossier de candidature soit transmis pour la diplômation de la session en cours, votre candidature sera automatiquement considérée au concours suivant, lors de la collation des grades  suivante.*

*Dans le cas où votre éligibilité aux Prix d’excellence (courriel de confirmation du Bureau des cycles supérieurs) ne vous a pas été confirmée au moins 5 jours ouvrables avant la date limite, vous pouvez choisir de reporter la soumission de votre candidature au concours suivant.*

**Aucun dossier incomplet à la date limite ou non conforme ne sera accepté.**

**NORMES DE PRÉSENTATION POUR LE *CURRICULUM VITAE***

NOTE - Le non-respect des normes qui suivent entraînera le rejet de votre demande; veuillez s'il vous plaît les respecter scrupuleusement.

# Publications et communications (arbitrées) :

SVP **ne pas mentionner** ici les PFE, le mémoire ou la thèse, ni aucun rapport de stage, rapport technique ou autres productions académiques de ce genre.

Pour chacune de vos publications ou communications mentionnées, si vous n'êtes pas le seul auteur, veuillez décrire quelle a été votre contribution à la publication. **NOTE**: *Ceci est obligatoire même pour les publications ou communications dont vous êtes le 1er auteur.*

Il est obligatoire de présenter vos publications et communications selon les catégories suivantes, et dans cet ordre :

Publications

1) articles publiés, 2) articles acceptés non publiés et 3) articles soumis.

Communications

1) communications présentées, 2) communications acceptées non présentées et

3) communications soumises.

*Note : Attention de ne pas répéter ici les communications qui ont donné lieu à des publications (actes de colloques) et qui seraient déjà mentionnées dans la section "Publications".*

Identifiez par un astérisque **(\*)**, les publications et communications issues de vos travaux de recherche réalisés au cours du programme d’études visé par le concours.

N’oubliez pas d’inclure, dans votre dossier de candidature, les preuves d’acceptation ou de soumission pour les catégories 2) et 3) sinon votre dossier sera incomplet et rejeté.

# Bourses et prix :

Pour chacun, vous devez mentionner (dans cet ordre) : le nom de l’organisme / le nom de la bourse ou du prix / le montant total (s’il y a lieu) / la date de début et de fin (mm/aaaa à mm/aaaa).

Ne pas mentionner les bourses de l’Aide financière aux étudiants (« prêts et bourses »), une bourse versée par votre directeur de recherche ou encore une bourse MITACS-Accélération, ni les exemptions pour frais supplémentaires à la maîtrise (concours ÉTS).

Identifiez par un astérisque **(\*)**, les bourses, prix ou autres distinctions qui ont été obtenus au cours du programme d’études visé par le concours.

*Décanat des études (18-03-2024)*